

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL** **DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 20 juin 2018**

**Avis n°2018-10**

## ***Validation des ZNIEFF actualisées en Nord Pas-de-Calais en 2017***

Dans le cadre de l'actualisation en continu des ZNIEFF, les ZNIEFF prospectées en 2017 ou reportées pour demande de compléments sont proposées à la validation du CSRPN. Ces ZNIEFF avaient été au préalable présentées en groupe de travail « connaissance » le 24 mai 2018.

Parmi ces 26 ZNIEFF :

- 13 ZNIEFF sont sans changement de périmètre ;
- 5 ZNIEFF comportent des propositions d'extensions de périmètre ;
- 1 ZNIEFF comporte des propositions d'extensions et de réductions de périmètre ;
- 7 ZNIEFF comportent des propositions de réductions de périmètre.

Suite à la présentation de ces ZNIEFF, des remarques émises en GT « connaissance » et des débats en séance, **le CSRPN a statué sur la nécessité d'élaborer une méthodologie à l'échelle des Hauts-de-France et les lignes directrices à suivre pour la délimitation des ZNIEFF.**

Ce travail s'avère indispensable suite au changement d'échelle régionale afin d'harmoniser et de faire converger les méthodes des deux anciennes régions. Ces lignes directrices serviront également de base pour l'examen et la validation des extensions et réductions de périmètre proposées dans le cadre de l'actualisation des ZNIEFF.

Le CSRPN recommande que cette méthodologie soit élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation et l'actualisation de l'inventaire ZNIEFF.

En l'absence d'une telle méthodologie, le CSRPN demande le report de validation des modifications de périmètre proposées cette année sauf pour les extensions justifiées par la présence d'espèces et/ou d'habitats déterminants.

**Ainsi le CSRPN a décidé :**

### **Concernant les 13 ZNIEFF sans changement de périmètre**

N° régional	N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision
008-10	310030003	Bois de Saint-Landelin à Crespin	<b>Validation des ZNIEFF suite à l'avis favorable du groupe de travail « connaissance »</b>
030	310013271	Dunes de Leffrinckoucke	
034	310013275	Dunes du Perroquet	
075	310007021	Dunes Marchand	
051	310013725	Dunes de Stella-Plage	
076-07	310013727	Mont de Bailievre et de la Postière	
076-15	310013290	Bois de Neumont et ruisseau de Bailievre	
079-07	310030024	Vallon bocager de la Petite Lobiette à Anor	
163	310013317	Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais	
174	310014130	Prairies humides de Rousies	

N° régional	N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision
184 224	310030094 310030029	Bois de Galberg et Vallon de Braem Ferme du moulin Williot à Taisnières-sur-Hon	
232	310030019	Bois de la Commanderie à Conchil-le-Temple	<b>Report de validation pour prospections complémentaires.</b> Une demande officielle au propriétaire est à faire par la DREAL.

#### Concernant les ZNIEFF avec propositions d'extension de périmètre

N° régional	N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision
56	310007234	Dunes de Merlimont	- <b>Validation de la ZNIEFF et de l'extension au Sud</b> : présence d'espèces et/ou habitats déterminants. - <b>Report de la validation de l'extension Sud-Est</b> : cette proposition devra faire l'objet d'une étude plus précise à l'avenir. Ceci permettra de statuer sur l'éligibilité de la zone à l'inventaire et sur l'opportunité de créer une nouvelle ZNIEFF ou de la rattacher à la ZNIEFF n°310007234.
64	310007282	Falaises d'Equihen	- <b>Validation de la ZNIEFF et de l'extension au nord</b> : présence d'espèces et/ou habitats déterminants - <b>Report de la validation de l'extension à l'est</b>
081-01	310009335	Haute Vallée de la Sambre entre le bois de l'Abbaye et Ors	- <b>Validation de la ZNIEFF et de l'extension au sud</b> : présence d'espèces et/ou habitats déterminants - <b>Report de la validation de l'extension au centre</b>
104-14	310030085	Marais de la Nocq	<b>Report de la validation de l'extension</b>
222	310030027	Bois de la Tournichette	<b>Report de la validation de l'extension</b>
68	310007233	Pré communal d'Ambleteuse et pré Marly	<b>Validation de l'extension</b> : présence d'espèces et/ou habitats déterminants

#### Concernant les ZNIEFF avec propositions de réduction de périmètre

N° régional	N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision
204	310030006	Marais et terri de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies	<b>Validation de la ZNIEFF sans la proposition de réduction</b>  l'absence d'espèces déterminantes n'ayant

			pas été confirmée
--	--	--	-------------------

N° régional	N° national	Nom de la ZNIEFF	Décision
068	310007233	Pré communal d'Ambleteuse et pré Marly	<b>Report de la validation des ZNIEFF et des propositions de réduction</b> dans l'attente de précisions sur les données historiques et actualisées, l'évolution des milieux et les aspects méthodologiques
002-03	310013252	Forêt domaniale de Bois l'Evêque et ses lisières	
002-04	310013253	Bois de Vendegies-au-Bois-le-Duc et bocage relictuel entre Neuville-en-Avesnois et Bousies	
078	310013362	Vallée de l'Escrière entre Recquignies et Colleret	
079-06	310013292	Bois de Glageon et bois de Trelon	
157	310013312	Les douves de Le Quesnoy et l'étang du Pont Rouge	
171	310014031	Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thian	

Fait le 21 octobre 2018

à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI